



31/03/2022

Fonds de droit français

**GROUPAMA
ENTREPRISES**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	46

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part R, C - Code ISIN : FR0013278702

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée, un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

10 mars 2021 :

- Fonds monétaires : catégorisation « article 6 ».
- Mise à jour règlementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

15 juin 2021 :

- Mise à jour des frais courants des DICl à fin mars 2021.

15 octobre 2021 :

- Intégration des critères ESG entraînant la réécriture de la description de la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF, SFDR et Label ISR.
- Passage de l'indice EONIA en indice ESTER.

11 février 2022 :

- Ajout d'une mention précisant que le FCP relève de l'article 8 du Règlement SFDR ;
- Mise à jour du narratif Taxonomie ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

3. RAPPORT DE GESTION

L'année 2021 a été marquée par la continuation et la reprise de l'épidémie de Covid-19, et par la résurgence de l'inflation qui force les banques centrales à adopter des discours plus offensifs en matière de normalisation de leur politique monétaire.

Bien que 2021 commence par une reprise de l'épidémie et une vaccination plus lente qu'attendu, les marchés restent bien orientés. Ainsi la chute du gouvernement Renzi en Italie et son remplacement par Mario Draghi en février suscitent peu de volatilité grâce à l'action des banques centrales. Les primes sur le marché monétaire ont encore baissé (flat sur des financières A-1 à un an). Avec le printemps, qui voit l'accélération de la campagne de vaccination, la reprise économique est plus rapide que prévu : importantes créations d'emplois aux USA, mais aussi de l'inflation, boostée par le plan de relance Biden de 1.900 milliards de dollars. Elle est inégale en Europe et freinée chez les émergents. La Fed et la BCE empruntent des chemins différents : la Fed prend un ton plus dovish et s'inquiète des pressions inflationnistes. La BCE estime elle que le retour de l'inflation est conjoncturel, en lien avec le rebond de la croissance. Au début de l'été, les primes à 1 an des financières A-1 sur le marché monétaire passent en territoire négatif. En septembre, la Fed précise sa vue : le tapering débiterait en novembre pour se terminer mi-2022, plus tôt qu'anticipé par le marché. De son côté la BCE annonce une réduction du rythme de ses achats, mais sans remettre en cause sa politique. Sur le monétaire, les primes restent toujours sur des niveaux plancher. Depuis fin septembre 2020, sur le 1 an, elles se sont resserrées de 6bps pour les financières A-1 et de 9bps sur les financières A-2.

Mais avec l'automne, le Covid revient sur le devant de la scène avec l'apparition du variant Omicron, beaucoup plus contagieux que les autres souches. En parallèle, les banques centrales européenne et américaine ont accru leur divergence de point de vue, notamment sur la question des pressions inflationnistes. D'un côté, la BCE reste convaincue que l'inflation se modèrera en 2022 et se stabilisera en dessous de la cible des 2% à moyen terme, repoussant ainsi toute hausse des taux en 2022 ou pendant un « certain temps après ». De l'autre, la réserve fédérale, au travers du discours de J. Powell au Sénat, a « ouvert la porte » à un cycle de resserrement monétaire : il reconnaît que l'inflation n'est pas « transitoire » et que la question se pose désormais d'accélérer le « tapering ».

Le mois de décembre s'annonçait comme le mois de tous les dangers. D'abord le variant Omicron continua sa propagation, entraînant le retour de mesures plus restrictives en Europe et en Amérique du Nord. La FED a d'abord annoncé une accélération de la réduction de ses achats, préparant peut-être un cycle de hausse de taux dès le mois de juin 2022. La BOE emboîta le pas dès le lendemain avec une hausse surprise de son taux directeur de 0.25%. Finalement la BCE clôturait cette semaine des banques centrales en annonçant la fin du PEPP pour Mars tout en gardant l'option de le réactiver si besoin. La surprise a été du côté de l'APP dont l'augmentation pour compenser l'arrêt du PEPP n'est que de 20 Mds par mois sur 6 mois. La BCE a par ailleurs relevé son anticipation d'inflation pour 2022 à 3.2% mais reste en dessous de 2% pour la suite. Ecartant donc les possibilités de hausse de taux pour 2022.

On retiendra donc des banques centrales plus sensibles à l'inflation galopante de ces derniers mois qu'à l'incertitude posée par le variant Omicron. Après des CPI records en décembre (4.9% en Europe et 6.8% aux E-U), le cycle du resserrement monétaire semble s'engager.

Janvier a été un mois particulièrement difficile pour les marchés avec un discours "hawkish" de la Fed et des tensions géopolitiques importantes entre la Russie et l'Ukraine soutenue par les Etats-Unis et l'OTAN. La Fed a annoncé un rythme de hausse des taux plus rapide que prévu par le marché suite à la persistance d'une inflation très élevée dans un contexte économique très favorable. Le BCE adopte elle aussi un ton plus ferme face à l'inflation lors de la réunion de février, tandis que la volatilité est de retour en fin de mois avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette guerre renforce les anticipations d'inflation et les banques centrales poursuivent leur tour de vis : en mars, Fed et BoE remontent leur taux de 25bps, et la BCE affirme que l'APP se terminera plus tôt que prévu. Les marchés anticipent désormais au moins une hausse de 25bps avant décembre.

Les primes d'émission des financières ont fortement remonté en fin de période : après avoir baissé au cours de 2021 d'ester +6 à ester +2 sur le 1an, elles s'affichent à ester+17 fin mars. L'euribor 3 mois s'est resserré lui de près de 9 bps pour finir à -0.46%. L'ester est lui resté stable autour de -0.58%.

La valorisation de Groupama Entreprises IC est passée de 2.261,20 au 31/03/2021 à 2.249,38 au 31/03/2022 et la performance de Groupama Entreprises IC a été de -0.52% sur l'année, contre -0.53% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises ID est passée de 9.847,95 au 31/03/2021 à 9.796,50 au 31/03/2022 et la performance de Groupama Entreprises IC a été de -0.52% sur l'année, contre 0.53% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises M est passée de 1.036,47 au 31/03/2021 à 1.031,05 au 31/03/2022 et la performance de Groupama Entreprises IC a été de -0.52% sur l'année, contre -0.53% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises N est passée de 557,69 au 31/03/2021 à 554,39 au 31/03/2022 et la performance de Groupama Entreprises N a été de -0.59% sur l'année, contre -0.53% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Entreprises R est passée de 496,07 au 31/03/2021 à 493,48 au 31/03/2022 et la performance de Groupama Entreprises N a été de -0.52% sur l'année, contre -0.53% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA BANQUE POSTALE 260821 FIX -0.55	470 007 180,67	470 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 270821 FIX -0.55	470 007 180,67	470 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 030821 FIX -0.55	450 006 875,11	450 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 211021 FIX -0.55	450 006 875,11	450 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 040821 FIX -0.55	430 006 569,54	430 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 010921 FIX -0.55	400 006 111,20	400 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 221021 FIX -0.55	390 005 958,42	390 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 270122 FIX 0.0	380 006 016,76	380 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 120821 FIX -0.55	350 005 347,30	350 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 261021 FIX -0.55	350 005 347,30	350 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 246 000 000,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 246 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par le groupe GROUPAMA et ses filiales.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM.
- Niveau moyen sur 12 mois glissants d'intensité carbone du portefeuille inférieur à celui de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 90% de l'actif net de l'OPCVM.
- Sélection d'entreprises ayant mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme de sorte que la part de ces émetteurs au sein du portefeuille soit supérieure à celle de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 70% de l'actif net de l'OPCVM.
- Le taux de couverture du portefeuille en termes de notation ESG est au minimum de 90% de l'actif net (Liquidités et OPC monétaires exclus)
- Exclusion de l'univers d'investissement des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier. Approche Best-in-universe.

Les données d'alignement des émetteurs n'étant pas directement disponibles, la proportion des investissements pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 28 mars 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, les valeurs notées entre 0 et 20, sur une échelle de notation entre 0 et 100, sont sous-pondérées par rapport à l'indice de référence, comme indiqué dans le prospectus.

Au 28 mars 2022, il n'est pas possible de s'engager à ce stade sur l'alignement du portefeuille à la taxonomie européenne ainsi que sur la proportion d'actifs alignés sur la taxonomie. Cette section sera mise à jour dès lors que les critères d'examen technique seront finalisés et que des données fiables et vérifiables seront disponibles.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales

- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial.

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs :

Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion.

Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients.

- Les objectifs qualitatifs permettent :

De limiter le poids de la performance strictement financière.

D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des

Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération.
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées.
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité.
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management.
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management.
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management.

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3^e tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2^e tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1^{er} tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama Entreprises

Exercice clos le 31 mars 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Entreprises,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Entreprises constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilit  s du commissaire aux comptes relatives    l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'  tablir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'exercice professionnel permet de syst  matiquement d  tecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou r  sulter d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre    ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumul  , influencer les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme pr  cis   par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas    garantir la viabilit   ou la qualit   de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et   value les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r  sultent d'erreurs, d  finit et met en   uvre des proc  dures d'audit face    ces risques, et recueille des   l  ments qu'il estime suffisants et appropri  s pour fonder son opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne ;
- ▶ il prend connaissance du contr  le interne pertinent pour l'audit afin de d  finir des proc  dures d'audit appropri  es en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne ;
- ▶ il appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la soci  t   de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il appr  cie le caract  re appropri   de l'application par la soci  t   de gestion de la convention comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments collect  s, l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou    des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacit   du fonds    poursuivre son exploitation. Cette appr  ciation s'appuie sur les   l  ments collect  s jusqu'   la date de son rapport,   tant toutefois rappel   que des circonstances ou   v  nements ult  rieurs pourraient mettre en cause la continuit   d'exploitation. S'il conclut    l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec r  serve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signé numériquement par YOUSSEF
BOUJANOUI
DN : cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
o=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002
817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Raison : Je certifie l'exactitude et
l'intégrité de ce document
Date : 2022.07.14 01:29:50 +02'00'

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2022 en EUR

ACTIF

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 628 700 844,81	4 053 645 972,30
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	60 136 954,71	624 435 644,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 136 954,71	624 435 644,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	2 568 488 573,22	3 429 096 619,89
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 441 656 855,71	2 389 376 357,84
Titres de créances négociables	1 386 611 094,49	2 231 389 458,75
Autres titres de créances	55 045 761,22	157 986 899,09
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 126 831 717,51	1 039 720 262,05
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	75 316,88	1 13 707,80
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	75 316,88	1 13 707,80
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	50 466,27	299 787,33
Opérations de change à terme de devises		
Autres	50 466,27	299 787,33
COMPTES FINANCIERS	637 277 674,93	959 861 980,37
Liquidités	637 277 674,93	959 861 980,37
TOTAL DE L'ACTIF	3 266 028 986,01	5 013 807 740,00

PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 265 026 063,35	4 950 784 796,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 347 352,20	-7 801 944,04
Résultat de l'exercice (a,b)	-3 191 441,50	-4 614 314,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 247 487 269,65	4 938 368 538,00
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	5 311,90	7 665,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 311,90	7 665,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	5 311,90	7 665,00
DETTES	18 536 404,42	75 431 187,70
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 536 404,42	75 431 187,70
COMPTES FINANCIERS	0,04	349,30
Concours bancaires courants	0,04	349,30
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 266 028 986,01	5 013 807 740,00

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.48		50 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.485		70 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.515		30 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.508		30 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.495		100 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.495		70 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.519		30 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.51		60 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.503		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.48	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.42	11 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.567	60 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		6,17
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 152 594,66	2 912 597,76
Produits sur titres de créances	-1 009 681,35	-366 771,25
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	35 629,00	118 777,75
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 178 542,31	2 664 610,43
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		24,37
Charges sur instruments financiers à terme	14 237,17	4 969,79
Charges sur dettes financières	3 690 299,17	2 738 096,50
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 704 536,34	2 743 090,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-525 994,03	-78 480,23
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 745 567,73	3 349 645,68
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-4 271 561,76	-3 428 125,91
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 080 120,26	-1 186 188,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-3 191 441,50	-4 614 314,20

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité de référence est l'euro.

La valeur liquidative de l'OPCVM à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing.

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF

- Valeurs négociées dans la zone Euro :
 - Dernier cours du jour de valorisation

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres

• Acquisitions temporaires de titres :

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

• Cessions temporaires de titres :

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

• Garanties financières et appels de marges :

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme fermes** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).
- **Pour les contrats à terme conditionnels** en équivalent sous-jacent.
 - Pour les swaps :
 - Swaps de taux adossés ou non adossés.
 - Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.
 - Autres Swaps :
 - Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'Investisseur (DICI).

Parts IC, ID et M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,25 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€ TTC selon la complexité
Frais de transactions	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Parts N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,00 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€ TTC selon la complexité
Frais de transactions	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Parts R :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0.35 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€ TTC selon la complexité
Frais de transactions	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID	Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes	Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes
Part GROUPAMA ENTREPRISES M	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ENTREPRISES N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ENTREPRISES R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 en EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	4 938 368 538,00	2 773 836 438,90
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	18 108 114 753,88	16 363 289 418,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-19 775 489 246,59	-14 187 558 818,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	274,60	32 937,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 298 779,87	-6 325 870,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 621,43	-1 544 229,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 288 391,12	-3 295 012,55
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 295 012,55	1 750 783,43
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	56 669,96	66 786,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	83 295,23	26 625,27
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-26 625,27	40 161,22
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 271 561,76	-3 428 125,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 247 487 269,65	4 938 368 538,00

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	42 118 403,04	1,30
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 018 551,67	0,55
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	60 136 954,71	1,85
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	782 130 671,41	24,09
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	604 480 423,08	18,61
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	55 045 761,22	1,69
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	1 126 831 717,51	34,70
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	2 568 488 573,22	79,09
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	246 000 000,00	7,58
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	246 000 000,00	7,58
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	42 118 403,04	1,30			18 018 551,67	0,55		
Titres de créances	2 548 561 475,78	78,48	19 927 097,44	0,61				
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							637 277 674,93	19,62
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,04	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	246 000 000,00	7,58						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	18 018 551,67	0,55	42 118 403,04	1,30						
Titres de créances	1 942 071 402,67	59,80	626 417 170,55	19,29						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	637 277 674,93	19,62								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,04									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	160 000 000,00	4,93	86 000 000,00	2,65						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	50 466,27
TOTAL DES CRÉANCES		50 466,27
DETTES		
	Achats à règlement différé	18 015 949,09
	Rachats à payer	282 055,74
	Frais de gestion fixe	238 399,59
TOTAL DES DETTES		18 536 404,42
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-18 485 938,15

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC		
Parts souscrites durant l'exercice	7 832 966,59690	17 664 343 515,38
Parts rachetées durant l'exercice	-8 566 197,59290	-19 315 876 470,90
Solde net des souscriptions/rachats	-733 230,99600	-1 651 532 955,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 254 564,37380	
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID		
Parts souscrites durant l'exercice	3 998,9294	39 287 260,33
Parts rachetées durant l'exercice	-4 037,9700	-39 668 482,02
Solde net des souscriptions/rachats	-39,0406	-381 221,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	311,1294	
Part GROUPAMA ENTREPRISES M		
Parts souscrites durant l'exercice	132 859,05400	137 274 449,45
Parts rachetées durant l'exercice	-172 043,13900	-177 856 511,75
Solde net des souscriptions/rachats	-39 184,08500	-40 582 062,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	92 736,02000	
Part GROUPAMA ENTREPRISES N		
Parts souscrites durant l'exercice	295 598,54990	164 286 811,66
Parts rachetées durant l'exercice	-320 372,97310	-178 183 542,44
Solde net des souscriptions/rachats	-24 774,42320	-13 896 730,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	379 019,10270	
Part GROUPAMA ENTREPRISES R		
Parts souscrites durant l'exercice	207 932,378	102 922 717,06
Parts rachetées durant l'exercice	-129 052,472	-63 904 239,48
Solde net des souscriptions/rachats	78 879,906	39 018 477,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	236 510,103	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ENTREPRISES M Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ENTREPRISES N Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ENTREPRISES R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 283 814,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 031,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ENTREPRISES M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	83 238,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ENTREPRISES N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	299 317,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ENTREPRISES R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	76 164,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-3 191 441,50	-4 614 314,20
Total	-3 191 441,50	-4 614 314,20

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 645 056,44	-4 056 031,47
Total	-2 645 056,44	-4 056 031,47

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 824,40	-3 111,49
Total	-2 824,40	-3 111,49

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-89 620,22	-123 371,00
Total	-89 620,22	-123 371,00

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-344 545,90	-361 246,78
Total	-344 545,90	-361 246,78

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-109 394,54	-70 553,46
Total	-109 394,54	-70 553,46

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 347 352,20	-7 801 944,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-14 347 352,20	-7 801 944,04

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 467 250,12	-7 101 061,51
Total	-12 467 250,12	-7 101 061,51

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 447,29	-5 448,16
Total	-13 447,29	-5 448,16

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-422 419,70	-216 018,50
Total	-422 419,70	-216 018,50

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-928 610,12	-355 876,87
Total	-928 610,12	-355 876,87

	31/03/2022	31/03/2021
Part GROUPAMA ENTREPRISES R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-515 624,97	-123 539,00
Total	-515 624,97	-123 539,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	3 024 762 702,94	4 175 032 099,16	2 773 836 438,90	4 938 368 538,00	3 247 487 269,65
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC en EUR					
Actif net	2 407 397 769,62	2 970 992 150,52	1 899 063 921,98	4 494 800 088,92	2 821 987 096,26
Nombre de titres	1 055 129,13060	1 305 969,65900	837 659,24470	1 987 795,36980	1 254 564,37380
Valeur liquidative unitaire	2 281,61	2 274,93	2 267,11	2 261,20	2 249,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,16	-2,63	-1,99	-3,57	-9,93
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,60	-4,44	-4,29	-2,04	-2,10
Part GROUPAMA ENTREPRISES ID en EUR					
Actif net	51 797 930,04	1 218 981,48	72 390 730,58	3 448 455,21	3 047 977,99
Nombre de titres	5 212,7045	123,0330	7 331,6822	350,1700	311,1294
Valeur liquidative unitaire	9 936,86	9 907,76	9 873,69	9 847,95	9 796,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,05	-11,49	-8,66	-15,55	-43,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-15,71	-19,36	-18,71	-8,88	-9,07
Part GROUPAMA ENTREPRISES M en EUR					
Actif net	439 303 790,03	328 123 011,47	94 309 800,88	136 730 838,27	95 615 277,80
Nombre de titres	420 054,54000	314 667,03000	90 754,37700	131 920,10500	92 736,02000
Valeur liquidative unitaire	1 045,82	1 042,76	1 039,18	1 036,47	1 031,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,53	-1,20	-0,91	-1,63	-4,55
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,65	-2,03	-1,96	-0,93	-0,96

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Part GROUPAMA ENTREPRISES N en EUR					
Actif net	126 263 213,25	746 071 323,08	637 827 062,59	225 193 324,34	210 124 455,77
Nombre de titres	223 904,27310	1 327 841,43880	1 139 905,94910	403 793,52590	379 019,10270
Valeur liquidative unitaire	563,91	561,87	559,54	557,69	554,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,28	-0,65	-0,49	-0,88	-2,45
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,28	-1,49	-1,45	-0,89	-0,90
Part GROUPAMA ENTREPRISES R en EUR					
Actif net		128 626 632,61	70 244 922,87	78 195 831,26	116 712 461,83
Nombre de titres		257 725,173	141 233,291	157 630,197	236 510,103
Valeur liquidative unitaire		499,08	497,37	496,07	493,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,44	-0,43	-0,78	-2,18
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,66	-0,94	-0,44	-0,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
WELLS FARGO 2.625% 16/08/2022	EUR	30 200 000	31 030 359,34	0,96
TOTAL ETATS-UNIS			31 030 359,34	0,96
ITALIE				
INTE E3R+0.95% 19-04-22 EMTN	EUR	10 000 000	10 010 991,67	0,30
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.8% 18-05-22	EUR	8 000 000	8 007 560,00	0,25
TOTAL ITALIE			18 018 551,67	0,55
PAYS-BAS				
VOLK INT 0.875% 16-01-23 EMTN	EUR	11 000 000	11 088 043,70	0,34
TOTAL PAYS-BAS			11 088 043,70	0,34
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			60 136 954,71	1,85
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			60 136 954,71	1,85
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
KBC GROUPE SA 160622 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 010 805,65	0,77
TOTAL BELGIQUE			25 010 805,65	0,77
ESPAGNE				
ENDESA SA 020622 FIX 0.0	EUR	40 000 000	40 029 697,51	1,23
ENDESA SA 230522 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 022 538,62	1,54
ENDE ZCP 07-06-22	EUR	20 000 000	20 015 745,20	0,62
ENDE ZCP 31-05-22	EUR	35 000 000	35 030 016,02	1,08
TOTAL ESPAGNE			145 097 997,35	4,47
FRANCE				
ALSTOM SA 040722 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 007 589,09	0,31
CARREFOUR BANQUE 200422 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 003 100,65	0,47
DECATHLON SA 190422 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 001 612,25	0,46
EDF ZCP 19-07-22	EUR	50 000 000	50 052 892,26	1,54
ELIS SA EX HOLDELIS SA 041122 FIX 0.07	EUR	5 000 000	4 997 568,15	0,15
ELIS SA EX HOLDELIS SA 050522 FIX 0.175	EUR	7 000 000	7 000 735,00	0,21
ELIS SA EX HOLDELIS SA 050822 FIX 0.125	EUR	8 000 000	8 000 878,99	0,25
ELIS SA EX HOLDELIS SA 100522 FIX 0.175	EUR	5 000 000	5 000 554,91	0,15
ENGIE SA 040422 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 002 083,33	0,92
ENGIE SA 290422 FIX 0.0	EUR	55 000 000	55 011 680,60	1,70
FAURECIA 020123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 961 605,77	0,46
FAURECIA 020822 FIX 0.18	EUR	6 000 000	5 996 010,03	0,19
FAURECIA 020922 FIX 0.16	EUR	5 000 000	4 995 125,25	0,15
FAURECIA 040522 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 660,05	0,16
FAURECIA 060922 FIX 0.16	EUR	10 000 000	9 989 898,55	0,30
FAURECIA 201022 FIX 0.13	EUR	15 000 000	14 975 790,04	0,46
FAURECIA 250123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 980 466,59	0,19
FAURECIA 310522 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 998 929,11	0,31
FAURECIA ZCP 09-11-22	EUR	10 000 000	9 981 084,63	0,31
FAURECIA ZCP 26-05-22	EUR	10 000 000	9 998 514,17	0,30
FAURECIA ZCP 27-12-22	EUR	5 000 000	4 986 860,65	0,15
ICADE SA 250422 FIX 0.0	EUR	3 000 000	3 001 049,33	0,09
ILIAD SA 130622 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 016 765,25	0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILIAD SA 260822 FIX -0.23	EUR	15 000 000	15 012 275,13	0,46
JCDECAUX SA 280422 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 003 212,33	0,31
KERING FINANCE (EX PPR FINANCE) 290422 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 010 892,25	0,77
LA BANQUE POSTALE 010422 FIX 0.0	EUR	360 000 000	360 006 200,11	11,09
LAGARDERE SA 220622 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 158,04	0,15
LAGARDERE ZCP 14-04-22	EUR	6 000 000	5 999 717,15	0,19
LAGARDERE ZCP 21-04-22	EUR	2 500 000	2 499 864,65	0,08
MERCIALYS SA 240123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 993 751,22	0,21
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 110422 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 286,40	0,16
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 290722 F	EUR	13 000 000	13 006 947,54	0,40
RCI BANQUE 260422 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 007 670,17	0,77
RENAULT SA 110422 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 000 129,63	0,61
RENAULT SA 140422 FIX -0.14	EUR	10 000 000	10 000 561,77	0,31
RENAULT SA 290422 FIX -0.155	EUR	15 000 000	15 001 440,80	0,46
RENAULT ZCP 25-07-22	EUR	20 000 000	20 001 326,30	0,61
SAFRAN SA 040422 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 001 607,13	0,77
SAVENCIA SA 290422 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 003 114,45	0,31
SEB SA 110422 FIX 0.0	EUR	63 000 000	63 012 260,44	1,94
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 080422 FIX 0.0	EUR	16 000 000	16 001 771,17	0,49
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 140422 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 002 456,69	0,47
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 240522 FIX 0	EUR	2 000 000	2 000 764,19	0,06
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 270522 FIX 0	EUR	3 000 000	3 001 208,84	0,10
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 290422 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 001 910,00	0,19
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 300522 FIX 0	EUR	5 000 000	5 002 118,95	0,15
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 300522 FIX 0	EUR	5 000 000	5 002 118,95	0,15
VALEO SA 070422 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 001 649,37	0,61
VALEO SA 301222 FIX 0.0	EUR	26 000 000	26 002 118,40	0,80
VALEO ZCP 19-04-22	EUR	11 000 000	11 002 423,35	0,34
VALEO ZCP 22-12-22	EUR	25 000 000	25 001 689,96	0,77
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 060522 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 015 660,42	0,93
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 120522 FIX -0.45	EUR	25 000 000	25 014 631,50	0,77
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 130422 FIX -0.465	EUR	25 000 000	25 004 804,59	0,77
VICAT SA 170522 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 002 108,25	0,15
VICAT SA 170522 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 004 494,50	0,31
WORLDLINE SA 090522 FIX 0.0	EUR	21 000 000	21 010 577,97	0,65
WORLDLINE ZCP 04-04-22	EUR	20 000 000	20 001 175,94	0,62
TOTAL FRANCE			1 231 594 553,20	37,93
LUXEMBOURG				
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 050822 FI	EUR	20 000 000	20 026 402,07	0,61
TOTAL LUXEMBOURG			20 026 402,07	0,61
ROYAUME-UNI				
UNIC S OISEST+0.09% 27-07-22	EUR	20 000 000	19 927 097,44	0,61
TOTAL ROYAUME-UNI			19 927 097,44	0,61
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 441 656 855,71	44,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
E.ON SE. I30522 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 003 006,83	0,31
E.ON SE. I60522 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 008 700,43	0,92
TOTAL ALLEMAGNE			40 011 707,26	1,23
ESPAGNE				
FERROVIAL SA I90522 FIX 0.0	EUR	3 000 000	3 001 213,51	0,09
FERROVIAL SA 290422 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 001 320,89	0,16
TOTAL ESPAGNE			8 002 534,40	0,25
FRANCE				
LMA SA 070922 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 065 222,19	0,93
TOTAL FRANCE			30 065 222,19	0,93
IRLANDE				
ARABELLA FINAN 070422 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 003 943,80	0,92
ARABELLA FINAN I00522 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 017 883,47	1,08
ARABELLA FINAN I20422 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 005 522,53	0,92
ARABELLA FINAN I40422 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 005 719,79	0,77
ARABELLA FINAN I60522 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 017 583,80	0,92
ARABELLA FINAN I80522 FIX 0.0	EUR	40 000 000	40 022 983,36	1,23
ARABELLA FINAN 250422 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 006 288,38	0,62
ARABELLA FINAN 290422 FIX 0.0	EUR	60 000 000	60 022 577,82	1,85
TOTAL IRLANDE			270 102 502,95	8,31
ITALIE				
SNAM SPA 060522 FIX -0.49	EUR	50 000 000	50 021 089,13	1,54
SNAM SPA I20522 FIX -0.485	EUR	55 000 000	55 026 583,07	1,69
TOTAL ITALIE			105 047 672,20	3,23
LUXEMBOURG				
INTESA SANPAOLO 020922 FIX -0.47	EUR	15 000 000	15 025 559,31	0,46
INTESA SANPAOLO 030822 FIX -0.46	EUR	30 000 000	30 043 312,41	0,92
INTESA SANPAOLO I10722 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 037 020,81	0,93
TOTAL LUXEMBOURG			75 105 892,53	2,31
PAYS-BAS				
EDP FINANCE BV 070422 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 002 723,95	0,77
EDP FIN ZCP I1-04-22	EUR	15 000 000	15 001 917,27	0,46
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 070422 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 002 715,44	0,93
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 200522 FIX -0.45	EUR	60 000 000	60 041 377,39	1,84
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 230123 FIX 0.	EUR	30 000 000	30 043 043,88	0,93
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 300622 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 024 286,31	0,92
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 010822 FIX -0.415	EUR	25 000 000	25 033 370,27	0,77
TENNET HOLDING BV I70522 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 507 817,47	0,39
TOTAL PAYS-BAS			227 657 251,98	7,01
ROYAUME-UNI				
BAT INTERNATIONAL FINANCE PLC 070422 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 001 726,78	0,77
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 050722 FI	EUR	30 000 000	30 035 544,67	0,92
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 050822 FIX -0.46	EUR	30 000 000	30 044 877,58	0,93
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 060622 FIX -0.43	EUR	25 000 000	25 022 432,07	0,77
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 061222 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 055 692,32	0,93
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH I20822 FIX -0.46	EUR	55 000 000	55 085 912,80	1,69
IMPERIAL BRANDS FINANCE PLC 090522 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 004 062,73	0,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IMPERIAL BRANDS FINANCE PLC I10522 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 007 053,70	0,77
IMPERIAL BRANDS FINANCE PLC I80522 FIX 0	EUR	30 000 000	30 010 344,07	0,92
NATIONAL GRID PLC I90422 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 503 462,10	0,39
NATIONAL GRID PLC 200422 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 001 426,92	0,16
NATWEST MARKETS PLC 200123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 050 236,25	0,93
TOTAL ROYAUME-UNI			312 822 771,99	9,64
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB I70522 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 008 334,63	0,46
VOLVO TREASURY AB I90422 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 002 359,41	0,40
VOLVO TREASURY AB I90422 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 005 467,97	0,93
TOTAL SUEDE			58 016 162,01	1,79
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 126 831 717,51	34,70
TOTAL Titres de créances			2 568 488 573,22	79,09
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0/FIX/-0.567	EUR	60 000 000	-2 173,80	
OISEST/0.0/FIX/-0.42	EUR	11 000 000	6 616,28	
OISEST/0.0/FIX/-0.48	EUR	50 000 000	65 528,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	40 000 000	-2 096,80	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	30 000 000	-1 041,30	0,01
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	25 000 000	2 977,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	30 000 000	195,60	
TOTAL Swaps de taux			70 004,98	0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			70 004,98	0,01
TOTAL Instrument financier à terme			70 004,98	0,01
Créances			50 466,27	
Dettes			-18 536 404,42	-0,57
Comptes financiers			637 277 674,89	19,62
Actif net			3 247 487 269,65	100,00

Part GROUPAMA ENTREPRISES ID	EUR	311,1294	9 796,50
Part GROUPAMA ENTREPRISES M	EUR	92 736,02000	1 031,05
Part GROUPAMA ENTREPRISES R	EUR	236 510,103	493,48
Part GROUPAMA ENTREPRISES N	EUR	379 019,10270	554,39
Part GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	1 254 564,37380	2 249,38

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part I, C - Code ISIN : FR0010213355

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée, un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part M, C - Code ISIN : FR0010693051

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée, un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion .

Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ENTREPRISES

Part I, D - Code ISIN : FR0010914978

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire court terme "

GROUPAMA ENTREPRISES est un fonds monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée, un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : ESTER Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée notamment en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue notamment de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM "Monétaires court terme" de droit français ou de droit européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : 1 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



LOI ENERGIE-CLIMAT

ART.29 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

GROUPAMA ENTREPRISES 2022



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'Avenir

LOI ENERGIE-CLIMAT

ART.29 — communication sur la prise en compte des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion des OPC

1. Présentation du FCP Groupama Entreprises
2. La politique ESG de Groupama AM
3. Les fondements de notre approche ESG
4. La démarche d'engagement actionnarial
5. Le principe de double matérialité
6. Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale
7. Une analyse ESG structurée
8. Noter les entreprises : Analyse quantitative
9. Nos indicateurs ESG et environnementaux
10. Focus Biodiversité
11. Risques de Durabilité
12. Le reporting pour le FCP Groupama Entreprises

PRESENTATION DU FCP GROUPAMA ENTREPRISES

NOM DU FCP	GROUPAMA ENTREPRISES
Classification	Monétaire court terme
Encours > 500 M€	OUI
Encours au 31/03/2022	2 828
(toutes parts, en M€)	
Stratégie du FCP (synthèse)	L'objectif de gestion est de réaliser un rendement net de frais de gestion légèrement supérieur à celui de l'indice EONIA capitalisé sur la durée de placement recommandée. Principales sources de performances : - La sensibilité crédit déterminée, notamment, en fonction de l'analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou les anticipations d'intervention par les banques centrales. - La sensibilité taux, issue, entre autres, de l'analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme. - L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions de comités internes. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion ainsi qu'en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.
Durée de placement minimum recommandée	1 mois
Comptabilisation dans les encours classés ESG	OUI

Catégorie encours ESG

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN MONDE EN MUTATION

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.**

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique)** qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

C'est le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone et sur la gestion des impacts environnementaux tels que la protection de la biodiversité des activités des entreprises.

Exemple : Les entreprises du secteur des biens d'équipements développent des produits et solutions technologiques qui permettent d'optimiser la gestion de l'énergie des bâtiments et outils industriels (par ex : contrôle de la consommation d'énergie) et de développer les énergies renouvelables (fournisseurs d'éoliennes, technologies pour la gestion décentralisée des réseaux d'énergie...) ou encore de nouvelles technologies ferroviaires (train à hydrogène)...



TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Elle intègre les conséquences des évolutions sociétales - vieillissement de la population, urbanisation, montée des inégalités - pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de toute la chaîne de valeur.

La poursuite de la croissance démographique mondiale pose le défi de la sécurité alimentaire. En 2050, nous serons près de 10 milliards d'êtres humains sur terre : la consommation ou l'alimentation animale devraient au minimum doubler. Ce défi est adressé à l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire, de l'amont de la filière, soit l'agriculture, à son aval représenté par les industries de 1ère et de 2ème transformation. Des investissements majeurs sont donc nécessaires pour faire face à une demande en forte croissance, optimiser l'utilisation des ressources et répondre aussi à l'émergence de nouvelles tendances de consommation.



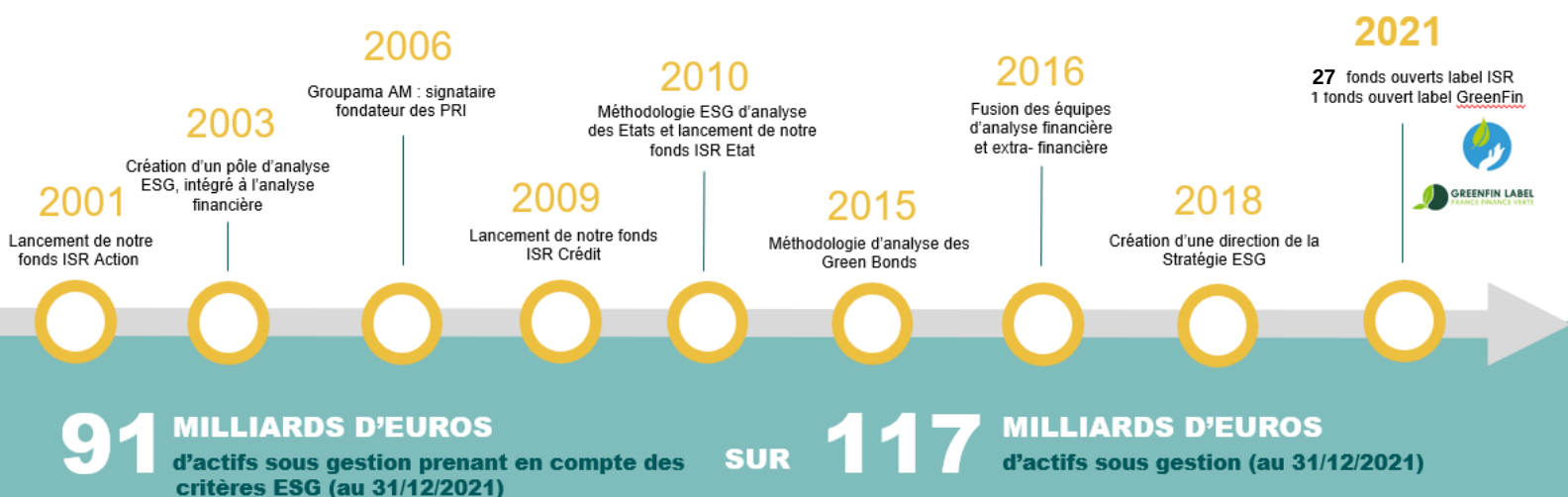
TRANSITION NUMÉRIQUE

Elle représente l'impact des nouvelles technologies, de la capacité à gérer des données à très grande échelle sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec leurs clients, leurs fournisseurs et la société civile.

Véritable enjeu stratégique économique et social, les réseaux de télécommunications mobiles et fixes de demain (5G, Très Haut Débit en particulier avec la Fibre) permettent de nouveaux usages pour les consommateurs, transforment les métiers des entreprises dans les modes de production et de travail, et sont des moteurs essentiels de la décarbonation grâce à une pleine maîtrise des données. Leur performance technologique (débit, rapidité, connectivité, fiabilité, sécurité) sont porteuses d'innovations de rupture dans de nombreux secteurs : industrie, agriculture, automobile, santé, commerce, médias, services financiers, éducation...



GROUPAMA AM, PIONNIER DE LA FINANCE DURABLE



LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN ENGAGEMENT FORT DANS LA DURÉE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière. Aujourd'hui, plus de **3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG**.

L'ambition de Groupama AM est de répondre à trois orientations :

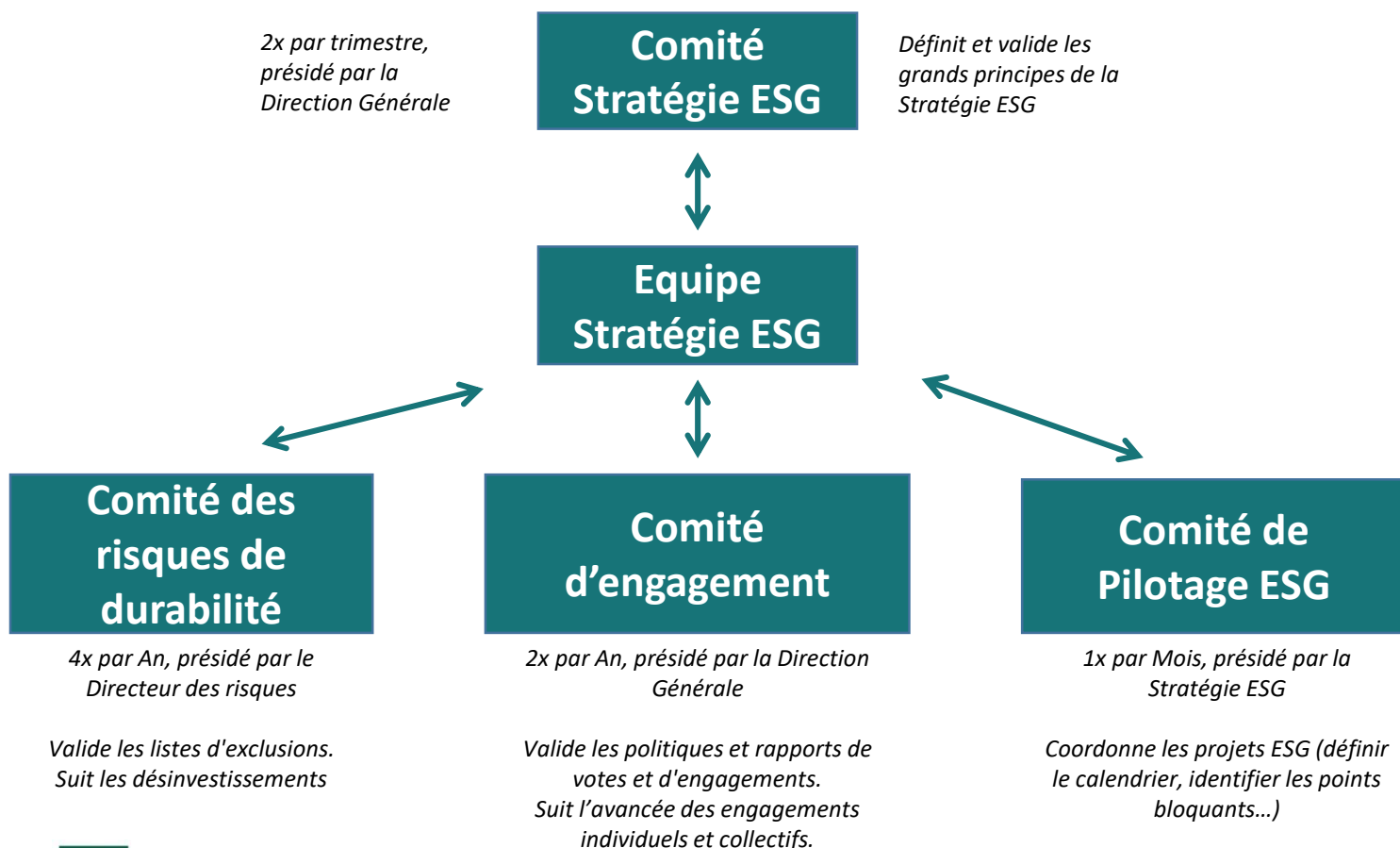
- Diffuser l'ESG dans tous les départements de Groupama AM par une politique de formation active
- Faire évoluer notre offre vers plus d'intégration et une gamme de produits thématiques ESG
- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable.

UNE GOUVERNANCE ESG SPÉCIFIQUE

Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, et a été confiée à la Directrice de la recherche, membre du Comité de direction**.

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le Comité Stratégie ESG, qui se réunit deux fois par trimestre et est présidé par la Direction Générale. De nombreuses équipes de Groupama AM sont impliquées dans la réalisation des différents projets définis pour atteindre les objectifs de la Stratégie ESG, et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'intégration ESG.

NOTRE GOUVERNANCE ESG



LES FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE ESG

UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE INTÉGRÉE UNIQUE SUR LA PLACE

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement **une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique**. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

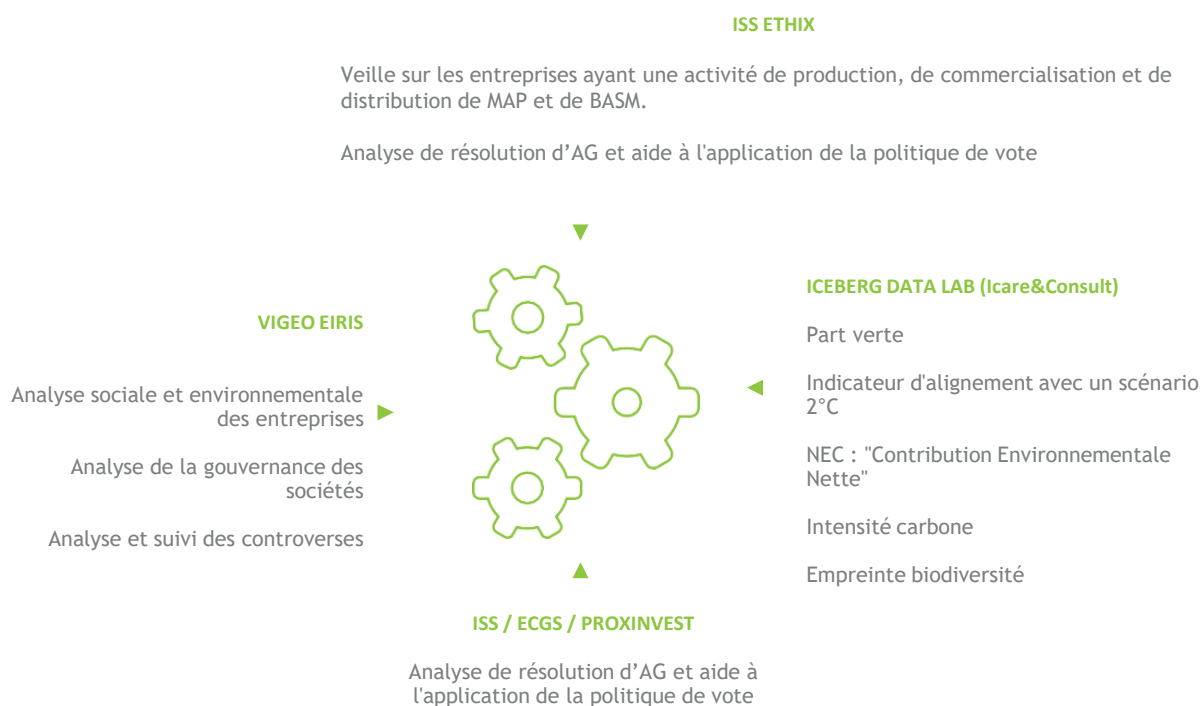
En 2016, Groupama AM a franchi **une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG**. Ainsi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Les anciens analystes ESG ont quant à eux acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

Aujourd'hui, **chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre**. Le département de la Recherche comprend une équipe composée de 11 analystes financiers et ESG dont 2 analystes référents pour l'étude des piliers Environnemental d'une part et Social/Sociétal d'autre part. Les 3 économistes pays, membres du département Recherche, intègrent également les critères ESG dans leurs analyses pays.

L'équipe en charge de la stratégie ESG est composée de trois personnes, dont un analyste dédié à l'engagement et à la gouvernance et un expert ESG.

NOS SOURCES D'ANALYSE ESG



DEMARCHE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Pour Groupama AM, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme ainsi qu'une volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement est d'une part **une source de création de valeur** et d'autre part **un moyen de diminuer les risques**.

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une **politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG** qui répondent aux objectifs suivants :

- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues
- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles auprès des entreprises détenues

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial est une **démarche volontaire et constructive** d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises identifiées.

Notre démarche se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives, ainsi que grâce à une présence forte sur la Place de Paris.

Pour retrouver notre politique d'engagement 2022, rendez-vous [ici](#).

- **Engagement individuel :**

1/ Un dialogue avec les sociétés :

- rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
- dialogue actionnarial suivi avec les sociétés ciblées

2/ Une politique de vote exigeante (en place depuis 2001), actualisée tous les ans. Mobilisant gérants, analystes et middle-office, l'exercice des droits de votes couvre plus de 200 assemblées générales dans l'ensemble des pays de l'espace européen.

3/ La possibilité pour Groupama AM, au-delà des votes aux assemblées, de discuter en amont avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales.

- **Engagement collaboratif :**

En 2021, Groupama AM s'est associé à 7 nouvelles initiatives collaboratives, soutenant en particulier une transition juste, le développement d'un reporting non financier ainsi que la finance d'impact.

Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme, incluant également **l'exercice des droits de vote**. La politique de vote formalise annuellement **les pratiques de la société de gestion en matière d'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales de sociétés cotées au titre de son statut d'actionnaire**. Vous pouvez accéder à la politique de vote 2022 [ici](#).

UNE PRESENCE FORTE SUR LA PLACE DE PARIS

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable. Groupama AM a notamment la présidence du comité Finance Durable de l'Association Française de Gestion depuis mai 2015 et la co-présidence de la commission extra-financière de la Société Française des Analyses Financiers (SFAF) depuis 2014.

PRINCIPE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

LE RÈGLEMENT SFDR DEMANDE AUX INVESTISSEURS :

Comment ils identifient et gèrent les potentiels risques des événements ESG extérieurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement – ce sont les risques de durabilité

Comment ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité – ou PAI – c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la société et l'environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales

LA COMBINAISON DE CETTE DOUBLE APPROCHE EST APPELÉE « DOUBLE MATÉRIALITÉ », LA PREMIÈRE RENVOIE À LA MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE, LA SECONDE À LA MATÉRIALITÉ ESG.

La combinaison de cette double approche est appelée « double matérialité », la première renvoie à la matérialité financière, la seconde à la matérialité ESG.



UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

UNE ANALYSE ESG ET FINANCIÈRE ABOUTISSANT À UNE RECOMMANDATION UNIQUE

L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

• Définition des critères ESG matériels

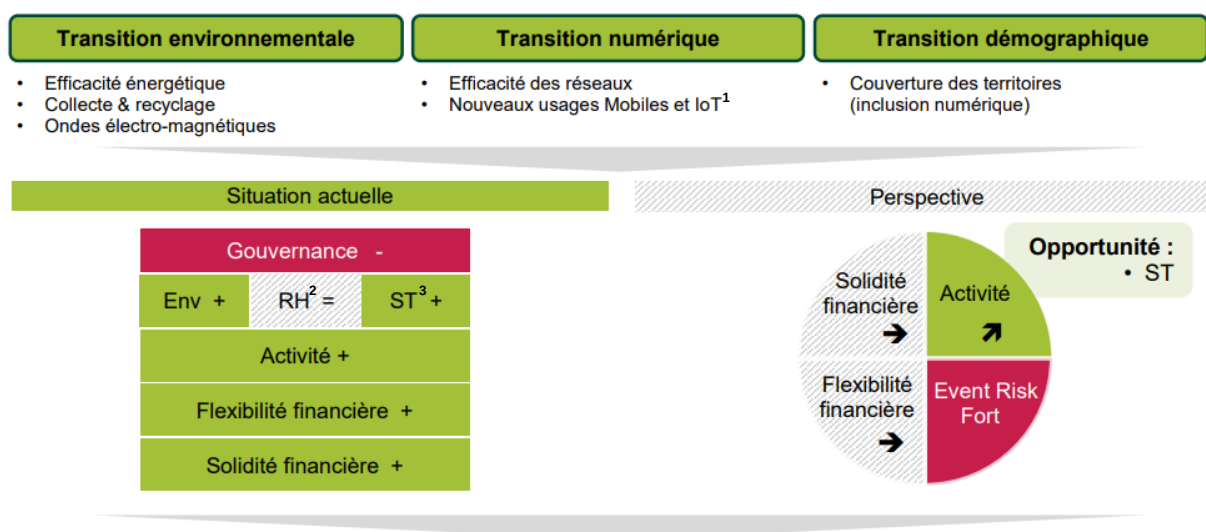
Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une **analyse top-down et bottom-up**.

Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur permettant d'évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement aux nouvelles données dans le cadre de la stratégie mise en place.

• Impact sur les éléments financiers

L'étude de ces critères ESG aboutit à une **appréciation ESG sur trois crans** (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective. L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre **comment l'analyse de ces éléments extra financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur**

EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ESG SUR LE SECTEUR BANCAIRE



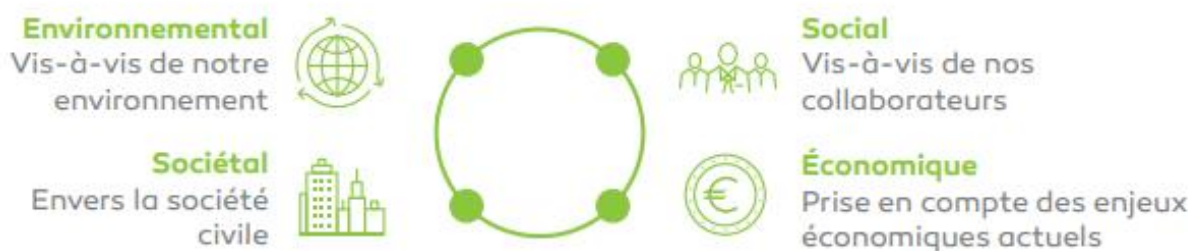
1) Internet of Things : L'Internet des objets (en anglais Internet of Things ou IoT) est l'interconnexion entre l'Internet et des objets, des lieux et des environnements physiques.

2) RH : Ressources Humaines

3) ST : Sociétal

UNE ANALYSE ESG STRUCTURÉE

Pour chacun des quatre piliers E, S, S et G, nous avons défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ils fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions – environnementale, numérique et démographique – que nous avons identifiées comme modifiant en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.



Les critères environnementaux :

Ils analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique en matière :

- de protection de la biodiversité,
- de gestion des déchets et des pollutions,
- de gestion des eau et des infrastructures,
- de consommation des matières premières.

Les critères sociaux et sociétaux :

Ils regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions, et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) qui questionne le rôle de l'entreprise dans la société, sa « raison d'être », et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Les critères de gouvernance :

Ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et parties prenantes de l'entreprise.

L'approche ESG intégrée à l'analyse des émetteurs souverain

Depuis octobre 2018, l'évaluation du risque pays par Groupama AM prend en compte les risques ESG, dans la notation selon quatre piliers. Cette méthodologie vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociétaux et politiques dans le climat des affaires d'un pays. Le score ESG est déterminé comme la somme des notes de trois composantes : Gouvernance, Social/Sociétal et Environnement.

- Le score « gouvernance » mesure la qualité des structures du pouvoir d'un pays. Il est composé de six sous-piliers dont les données sont publiées par la Banque Mondiale :

Liberté d'expression, qualité du système réglementaire, efficacité gouvernementale, contrôle de la corruption, stabilité politique et état de droit.

- Le critère « social » mesure la performance sociale et sociétale, notamment en matière de modes de vie, cohésion sociale, démographie et capital humain.
- Enfin, le critère « environnement » mesure la performance en matière d'empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte. Les sous-piliers du « social » et de l'« environnement » sont construits par Groupama AM à partir d'une sélection de données macroéconomiques disponibles.

NOTER LES ENTREPRISES : ANALYSE QUANTITATIVE

Les données et les outils ont toujours été un axe majeur de la stratégie ESG. En 2019, les outils sont repensés, en collaboration avec les équipes de gestion, afin d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage.

Grilles ESG quantitatives

A partir des données provenant de nos fournisseurs ESG, nous construisons des grilles de données quantitatives en fonction des enjeux clés ESG que nous avons déterminés en interne à travers notre analyse qualitative.

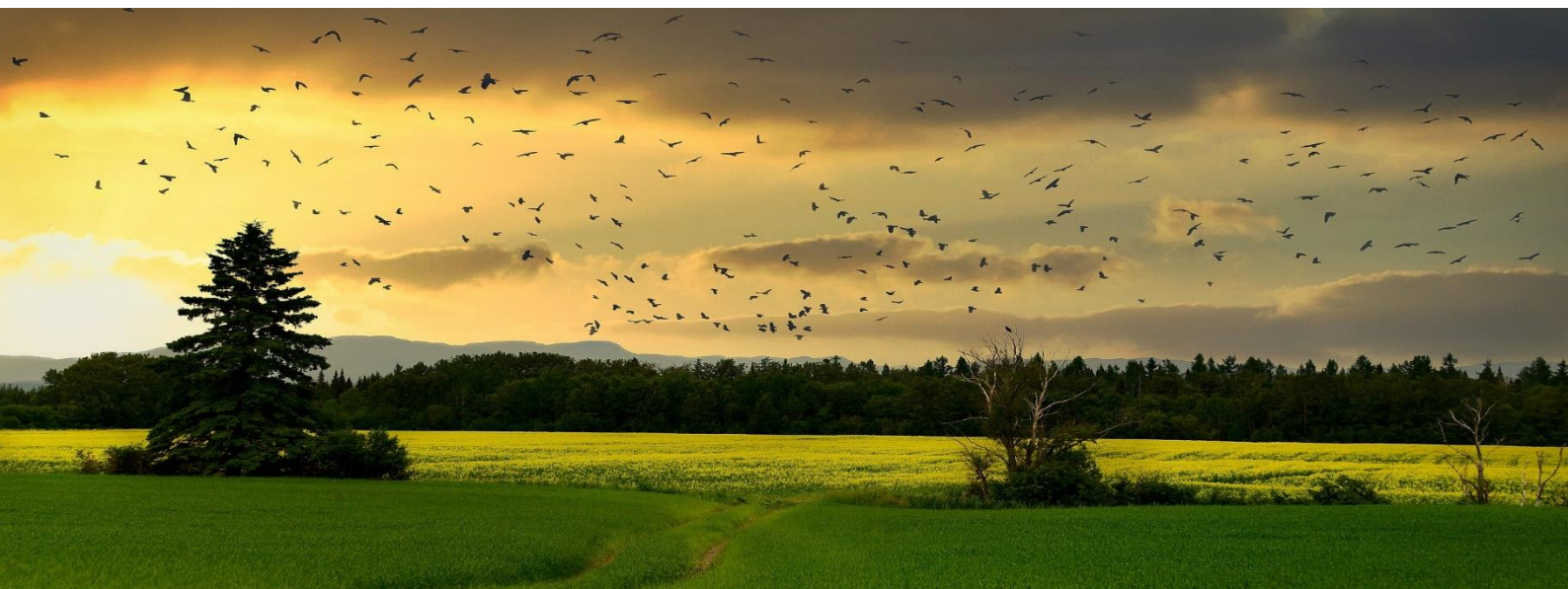
Des outils propriétaires

Les données ESG, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM.

Ils disposent ainsi des outils propriétaires « NotesESG© » et « AvisRecherche© », qui leur permettent de visualiser à la fois les études macro-économiques et fondamentales, et les notations sur les critères E, S et G. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension.

Ainsi, nous sélectionnons et pondérons, pour chaque secteur, les critères que nous considérons pertinents et matériels.

Cette démarche nous permet de disposer de notations quantitatives sur de larges univers d'émetteurs disponibles à l'investissement.



NOS INDICATEURS ESG & ENVIRONNEMENTAUX

Un produit d'investissement ESG se doit aujourd'hui de démontrer sa performance ESG à travers la publication d'indicateurs ESG dans ses reportings. Ces indicateurs ne sont pas normés comme peuvent l'être le suivi d'une performance financière d'un fonds, pour autant certains éléments sont de plus en plus communément utilisés :

- **Note Moyenne ESG** : Il s'agit de la moyenne pondérée des notes ESG des entreprises en portefeuille. Ces notes ESG proviennent soit de fournisseurs de données ESG externes, soit d'un système de notation interne, propre à la société de gestion. Elles ne sont ainsi pas comparables d'une société de gestion à l'autre. C'est un élément quantitatif essentiel qui permet de se positionner par rapport à un indice de référence ou à un univers d'investissement.
- **Intensité Carbone** : L'intensité carbone correspond à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre, rapportées à la moyenne par millions d'euros de CA pour les entreprises et rapportées au PIB pour les Etats.
- **Alignement à une trajectoire climatique** : Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d'alignement à une trajectoire climatique, qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel ou tel scénario.

Nous nous appuyons sur différents indicateurs pour analyser le positionnement actuel du business model d'une entreprise :

- **Net Environmental Contribution (NEC)** : Pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à +100%, le +100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec la transition énergétique et écologique à un instant t. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur avancé est cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».
- **Part verte** : pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. Le fournisseur de données de Groupama AM se fonde sur les critères de la taxonomie européenne pour estimer la part verte des entreprises.

FOCUS BIODIVERSITE

Au regard de l'enjeu que représente la biodiversité, dès 2020, Groupama AM a lancé plusieurs chantiers internes sur cette thématique et a participé à plusieurs groupes de réflexions de Place.

En 2021, la biodiversité a été au cœur de la stratégie ESG et les différents chantiers internes associés ont abouti à **la sélection** à la suite d'un appel d'offre **d'un fournisseur de données d'empreintes Biodiversité** ainsi que **le renforcement de l'enjeu de biodiversité dans notre analyse environnementale**, faisant désormais l'objet **d'un pilier distinct**.

L'indicateur d'« Empreinte Biodiversité » (appelé *Corporate Biodiversity Footprint*) permet de mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises à travers leurs activités et ce tout au long de leur chaîne de valeur. Cet indicateur est exprimé en km² par MSA ; la MSA est une unité de mesure permettant d'évaluer l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités et les pressions humaines.

La méthodologie du *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) intègre les quatre pressions les plus matérielles sur la biodiversité terrestre :

- L'occupation des sols
- Le changement climatique
- La pollution atmosphérique causée par les émissions d'azote et de soufre atmosphérique
- La pollution de l'eau douce causée par le rejet de composés toxiques dans l'environnement

A partir des données liées aux flux de produits achetés et vendus par une entreprise et pour chacun de ces flux, des pressions environnementales vont être calculées en utilisant les bases de données scientifiques d'analyse de cycle de vie. Ensuite, ces pressions sont converties à partir de fonctions de dommages en impact exprimés dans l'unité de mesure en km²/MSA. Enfin, les résultats des différents impacts sont agrégés en un impact absolu global.

A ce jour, les impacts positifs ne sont pas pris en compte dans la méthodologie. Par conséquent, l'indicateur est toujours négatif. Plus l'empreinte Biodiversité est négative, plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.

A noter que la méthodologie d'empreinte Biodiversité n'est pas totalement exhaustive. En effet, elle ne couvre pas la pression concernant les espèces invasives ni les impacts sur la biodiversité marine.

RISQUE DE DURABILITE

1) LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les risques de durabilité sont définis comme tout « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ». On les retrouve chez Groupama AM dans la liste des Grands Risques ESG, mise en place en 2014. La liste des Grands Risques ESG est validée au sein d'un comité dédié : le Comité des risques de durabilité.

Ainsi, Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG** : la liste des Grands Risques ESG.

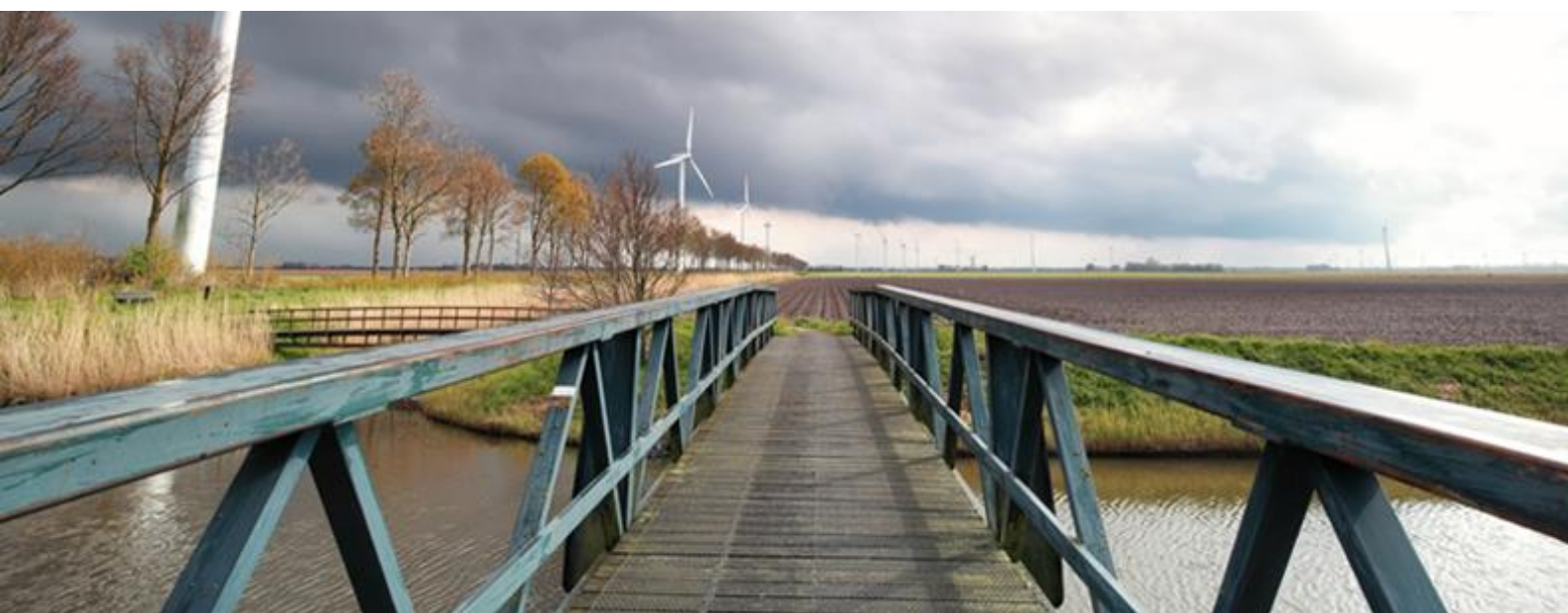
Les émetteurs intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les émetteurs pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un downgrade significatif de la part des agences de notation financière.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et dont la controverse a été validée par notre recherche interne.
- les entreprises dont la gouvernance est notée « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des 4 critères considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs de sortie), qui sont systématiquement revus tous les six mois.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent pas émettre une recommandation « action » à l'achat ou une recommandation « crédit » assortie d'une perspective positive.



RISQUE DE DURABILITE

2) POLITIQUE D'EXCLUSION CHARBON

Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels. Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, Groupama AM a décidé en 2019 de mettre en place une politique d'exclusion charbon accessible [ici](#).

Groupama AM a mis en place dès 2019 une politique d'exclusion du secteur du charbon, afin de diminuer son exposition aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Il s'agit d'une politique d'exclusion stricte car elle s'applique à tous les portefeuilles gérés directement par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction explicite et contraire du client. Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique, c'est-à-dire aux activités d'extraction du charbon et à la production d'énergie à partir du charbon.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald qui publie la Global Coal Exit List des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM revoit les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List.

Si nos conclusions sont en phase avec les données provenant de la Global Coal Exit List alors même que l'entreprise a déterminé des objectifs de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour respecter un scénario 1,5°C, la valeur sera exclue de nos expositions actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste finale est validée par le Comité des Risques de durabilité qui se réunit quatre fois par an. La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM sauf instruction contraire du client (dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés).

Critères d'exclusion :

Chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité > à 20% sur le charbon

Production annuelle de charbon > 20 millions de tonnes et capacité installée des centrales au charbon > 10 GW

Nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon

REPORTING POUR LE FCP GROUPAMA ENTREPRISES

Au 31/03/2022 :

Indicateurs ESG

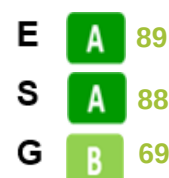
INTENSITE CARBONE



SCORE ESG GLOBAL



SCORE DES PILIERS E, S ET G



Source : Beyond Ratings, calculs
Groupama AM

Source : Groupama AM

Indicateurs Climat

NEC (CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE NET)	PART VERTE	ALIGNEMENT A UNE TRAJECTOIRE CLIMATIQUE
11%	9%	2,69°C

Dans son rapport ESG – Climat 2022, Groupama AM publiera sa stratégie d'alignement à l'Accord de Paris. En revanche, nous ne publierons pas de stratégie spécifique pour chacun des OPC dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros en 2022.

Concernant la stratégie d'alignement biodiversité, elle ne sera pas publiée en 2022 en raison des limites méthodologiques identifiées et évoquées dans la rubrique « Focus : Biodiversité » et dans l'attente de la publication des nouveaux objectifs des accords internationaux de la Conférence des Parties sur la diversité Biologique signataires de la Convention sur la diversité biologique.

GLOSSAIRE

ESG :

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion des investissements et des entreprises.

ISR :

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance à la gestion financière. On parle aussi « d'application des principes du développement durable à l'investissement ». Cette typologie de gestion cherche à concilier performance économique, impact social et impact environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable.

Accords de Paris :

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

Règlement SFDR:

Le règlement européen sur la Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

Objectifs de développement durable :

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent notamment de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs de pilotage, destinés en premier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soient les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions spécifiques à ces ODD.

Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité:

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux. Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

Risques de durabilité :

Evènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (également appelé matérialité financière). Il s'agit par exemple des impacts financiers suite à un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.



AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.fr. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Tél.: 01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille

Agrément GP93-02 du 05/01/93

Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros

389 522 152 RCS Paris

Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com